



Situation professionnelle au 1er décembre 2020
Promotion: MASTER 2017-2018

MENTION

DROIT PRIVE

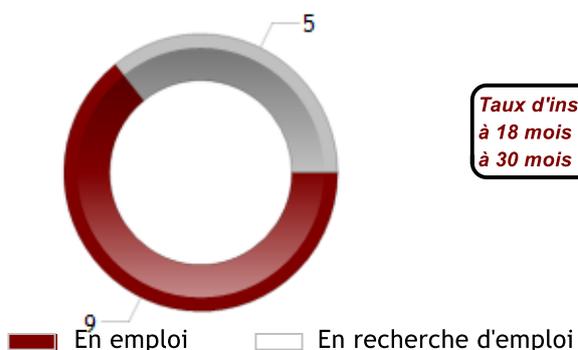
PARCOURS

DROIT DES AFFAIRES

— DEVENIR DES DIPLÔMÉS —

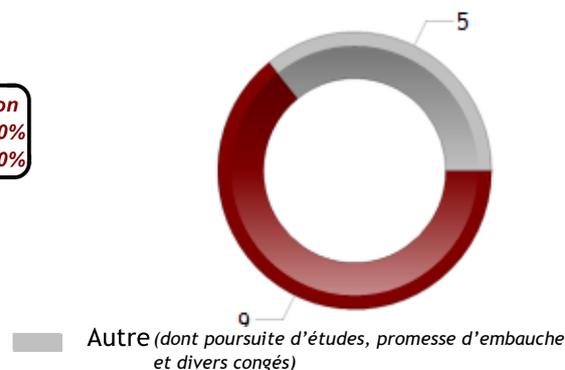
Situation professionnelle au 1er décembre 2019,
18 mois après l'obtention de leur diplôme

Nombre de réponse(s) : 14



Situation professionnelle au 1er décembre 2020,
30 mois après l'obtention de leur diplôme

Nombre de réponse(s) : 14



Taux d'insertion
à 18 mois : 100%
à 30 mois : 100%

— EXEMPLES D'INTITULÉ D'EMPLOI —

~Juriste

~Assistant juridique Droit des sociétés

~Chargé de gestion

~Juriste en droit des affaires

~Juriste en droit des sociétés

~Juriste en droit des sociétés et conformité

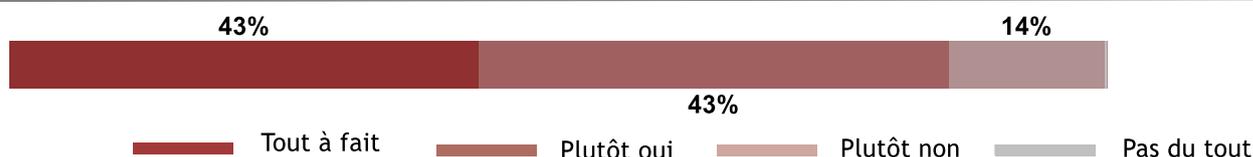
~Juriste en immobilier

~Rapporteur CRP

— SATISFACTION —

Satisfaction des missions dans l'emploi

Nombre de réponse(s) : 7



Emploi en accord avec la formation (Domaine et Niveau)

Nombre de réponse(s) : 7



Oui ou Plutôt oui
(D. et N.)

Oui ou Plutôt oui
(seulement D.)

Oui ou Plutôt oui
(seulement N.)

Non ou Plutôt non
(D. et N.)

— MOYENS POUR TROUVER L'EMPLOI —

Nombre de réponse(s) : 8

Sites Web dédiés à l'emploi (hors Cabinets de recrutement) 38 %

Relations personnelles ou professionnelles 25 %

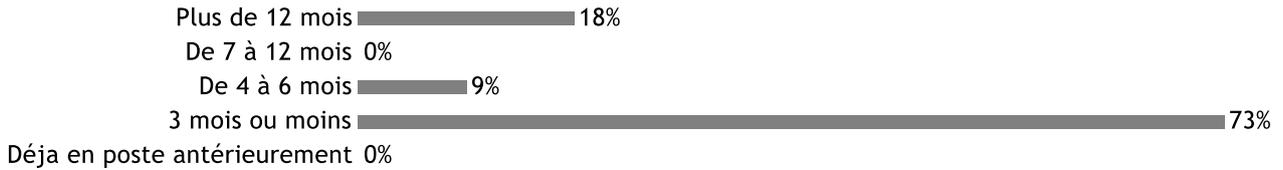
Création de mon entreprise/activité 13 %

Réseaux sociaux (Linked'in, facebook, viadeo...) 13 %

Suite à un stage Réseaux sociaux (Linked'in, facebook, viadeo...) 13 %

DURÉE DE RECHERCHE DU 1er EMPLOI

Nombre de réponse(s) : 11



CARACTÉRISTIQUES DES EMPLOIS occupés à 30 mois

Contrat

Nombre de réponse(s) : 8



EMPLOI STABLE : CDI, fonctionnaire, profession libérale, indépendant, chef d'entreprise

EMPLOI NON STABLE : CDD, contrat spécifique au doctorat, alternance, vacataire, emplois aidés, autre

Emploi stable Emploi non stable

Statut

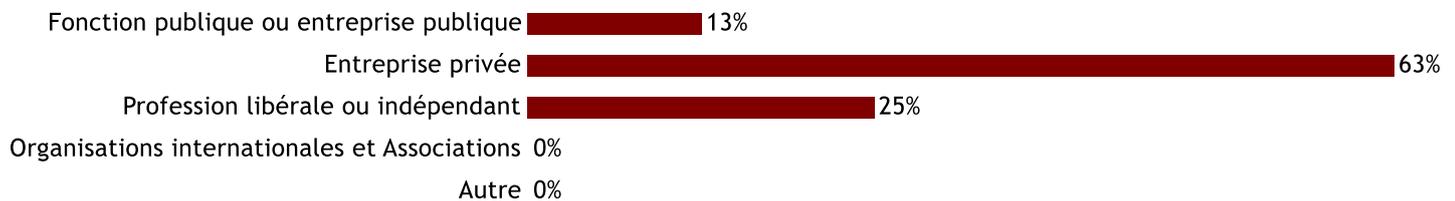
Nombre de réponse(s) : 9



Cadre Technicien Employé

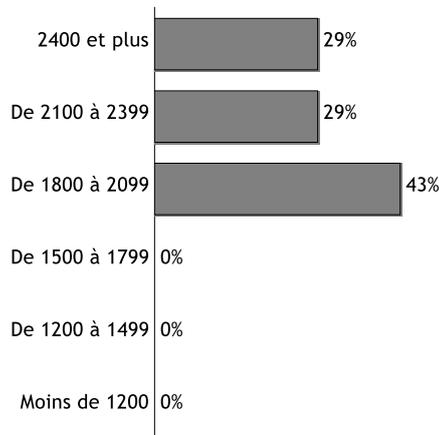
Employeur

Nombre de réponse(s) : 8



Revenu net mensuel (dont primes) en euros

(Temps complet, France Métropolitaine) Nombre de réponse(s) : 7



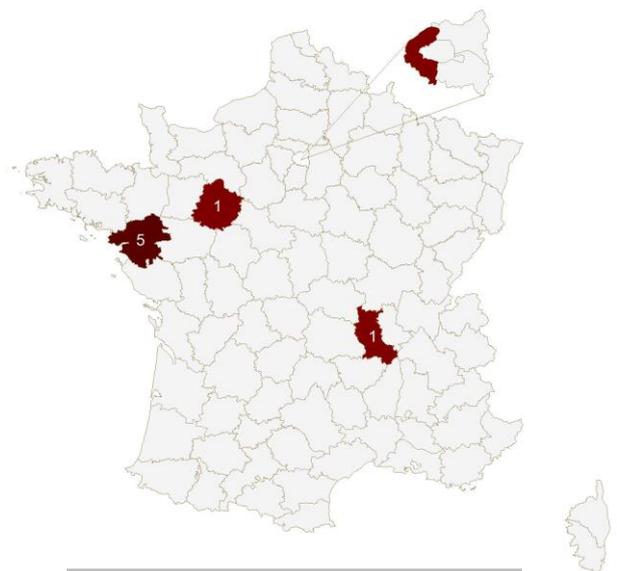
Salaire médian : 2200 euros

Salaire moyen : 2228 euros

Définition de l'INSEE: Le salaire médian est le "salaire tel que la moitié des salariés de la population considérée gagne moins et l'autre moitié gagne plus. Il se différencie du salaire moyen qui est la moyenne de l'ensemble des salaires de la population considérée".

Lieu de travail

Nombre de réponse(s) : 8



Emplois à l'étranger: 0